
CCI Rouen Métropole

Informations générales

SIRET

18760005100010

Responsable(s)

Président CCI : Monsieur Laudat Vincent
Directeur Général : Monsieur Frédéric Cousin

Adresse

20 passage de la Luciline

76000

ROUEN

France

Tél

0235143553

Url du site web

<http://www.rouen-metropole.cci.fr/>

Email du contact

rouenmetropole@normandie.cci.fr

Présentation

Activité détaillée

LES MISSIONS DES CCI

Les CCI agissent au service de l'intérêt collectif, des entreprises, des hommes et des territoires.

Les CCI sont :

- des établissements publics de l'Etat placés sous la tutelle du Ministère des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales
- des acteurs incontournables du développement économique local,
- Sa stratégie est fixée par une assemblée de chefs d'entreprises élus par les entreprises.

Missions des CCI, établissements publics

- Représenter auprès des Pouvoirs Publics l'ensemble des intérêts des entreprises du Commerce, de l'Industrie et des Services de leur circonscription
- Former les jeunes et adapter les professionnels aux métiers et compétences recherchés par les entreprises
- Informer et conseiller les entreprises dans les domaines juridique, social, fiscal, commercial, international
- Faciliter l'accueil, la création et le développement des entreprises
- Participer à l'aménagement de l'espace économique.

Au travers de nos Elus Territoriaux

- Les [Elus territoriaux](#) : des chefs d'entreprises, membres Elus de la CCI pour représenter les entreprises et se faire le porte-parole des territoires .

Les actions et réalisations de la CCI au service des hommes, des entreprises et des territoires

- **Au service des entreprises** : Un accompagnement de proximité tout au long de la vie de l'entreprise .
- **Au service des hommes** : Une contribution essentielle à l'effort de formation des forces vives de l'économie régionale .
- **Au service des territoires** : Un rôle de pérennisation et de renforcement de la compétitivité régionale et de son attractivité . Un rôle clé dans l'aide à la prise de décision des pouvoirs publics nationaux et locaux en matière d'aménagement et de promotion du territoire.